

# COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2019

Date de convocation : 18 avril 2019

Date d'affichage : 18 avril 2019

L'an deux mil dix-neuf et vingt-quatre avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – LABLANQUI Jean-Marie – WOZNIAK Jean-Marie — SILVESTRE Rachel – ANGE Josianne – ROBIN Christelle – GRANGER Franck – JUVENON Marie-Hélène – GRACIANO Manu – MANEVAL Frédéric – BETON Brigitte – BOISSIEUX Thierry – AUROUX François.

Absents excusés : DERBIER Paul – TRAINEAU Marie-France – GIROT Dominique.

Absents : CAMU Géraldine – BAILLIEZ Anne-Sophie – GIRERD-CHANEL Laurence.

Procurations : GIROT Dominique à Brigitte BETON – DERBIER Paul à SILVESTRE Rachel – TRAINEAU Marie-France à JUVENON Marie-Hélène.

Jean-Marie WOZNIAK a été élu secrétaire de séance.

- **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2019**

Lecture est faite par le Maire.

Pas de remarques supplémentaires.

**Voté à la majorité (15 voix pour, 1 abstention : Frédéric MANEVAL)**

- **CONCLUSION D'UN CONTRAT DE PRET D'UN MONTANT DE 193 000 EUROS POUR UN BESOIN DE FINANCEMENT PONCTUEL – BUDGET PRINCIPAL M14**

Jean-Marie LABLANQUI, adjoint en charge des Finances présente la proposition de prêt.

En raison d'un besoin de trésorerie il est proposé de contracter une ligne de Trésorerie proposée par La Banque Postale à hauteur de 193 000 euros. D'autres organismes ont été consultés mais ne proposent plus ce type de prêt.

Il s'agit d'une avance de trésorerie sur laquelle il est possible de tirer par tranche de 10 000 € et jusqu'à 193 000 € sur une année.

**Voté à l'unanimité**

- **CONCLUSION D'UN CONTRAT DE PRET D'UN MONTANT DE 150 000 EUROS POUR UN BESOIN DE FINANCEMENT PONCTUEL – BUDGET PRINCIPAL M14**

Jean-Marie LABLANQUI, adjoint en charge des Finances présente la proposition de prêt.

En raison d'un besoin de trésorerie il est proposé de contracter un prêt relais proposé par La Banque Postale à hauteur de 150 000 euros.

Il s'agit d'anticiper le versement du FCTVA, c'est également une forme d'avance de trésorerie.

#### **Voté à l'unanimité**

- **CONCLUSION D'UN CONTRAT DE PRET D'UN MONTANT DE 600 000 EUROS POUR UN BESOIN DE FINANCEMENT DE PROJETS D'INVESTISSEMENT – BUDGET PRINCIPAL M14**

En raison d'un besoin de trésorerie il est proposé de contracter un prêt à hauteur de 600 000 euros afin de financer les investissements tels que le Mairie et la Place.

Jean-Marie LABLANQUI, adjoint en charge des Finances présente les propositions de prêt puisque plusieurs organismes ont été consultés.

La Commission Finances a fait le choix de la Caisse d'épargne sur 20 ans avec des remboursements trimestriels au taux de 1.28%.

Le Maire précise que les taux sont fixes ce sont les trimestrialités qui sont variables. Le premier trimestre sera le plus élevé et sera dégressif ensuite.

#### **Voté à l'unanimité**

- **RETRAIT DES DELIBERATION N°5-77/2015 DU 8 OCTOBRE 2015 ET N°01-01/2019 DU 23 JANVIER 2019 RELATIVES A LA GRATIFICATION EXCEPTIONNELLE OCTROYEES DANS LE CADRE DE L'ACTION SOCIALE POUR LES AGENTS TITULAIRES NON TITULAIRES**

Le Maire énonce le contenu du courrier du contrôle de légalité qui demande le retrait de deux délibérations permettant le versement de gratifications exceptionnelles aux agents car elle est de portée générale.

Il faudra donc désormais prendre une délibération précise pour chaque gratification exceptionnelle octroyée à un agent.

Il est proposé de retirer ces deux délibérations.

#### **Voté à l'unanimité**

- **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LA CULTURIEUZE »**

La demande de subvention est présentée par Monsieur Jean-Marie WOZNIAK, adjoint en charge des associations.

La demande de subvention arrivée en mairie le 23 avril 2019 sollicité une subvention à hauteur de 3 850 euros.

Il s'agit d'un évènement qui se tiendra du 10 mai 2019 au 19 mai 2019.

Le Maire précise que l'année dernière le versement a été tardif et a retardé le paiement des artistes intervenus lors de l'évènement. Cette année la demande a été anticipée ainsi que la délibération afin de permettre la rémunération des intervenants dans un délai raisonnable.

Le Maire propose également d'arrondir la somme versée à 4 000 euros.

**Voté à l'unanimité**

- **UTILISATION DU SERVICE DE REMPLACEMENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALES DE LA DROME**

Il est proposé de permettre le recours au service de remplacement du CDG26 en cas de besoin de remplacement.

**Voté à l'unanimité**

- **DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR LA VENTE DE LA PARCELLE E 539 SITUEE 9 RUE DES REMPARTS**

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 9 avril 2019, adressée par Maître BILLON-MONVILLE, notaire à Chanos-Curson, en vue de la cession d'une propriété située 9 rue des Remparts, à Clérieux, cadastrée E 539, d'une superficie totale de 420 m<sup>2</sup>, appartenant à Monsieur BOYER Jean-Marie.

Considérant, que la commune n'a pas de projet d'aménagement sur ce secteur, le Maire propose de ne pas préempter ce bien.

**Voté à l'unanimité**

- **DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR LA VENTE DE LA PARCELLE C 307 SITUEE 5 CITE CLERVAL – LES FABRIQUES**

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 9 avril 2019, adressée par Maître BILLON-MONVILLE, notaire à Chanos-Curson, en vue de la cession d'une propriété située 5 Cité Clerval – Les Fabriques, à Clérieux, cadastrée C 307, d'une superficie totale de 3 167 m<sup>2</sup>, appartenant à Monsieur BONNEFOI Serge et Madame ROLLET Liliane.

Considérant, que la commune n'a pas de projet d'aménagement sur ce secteur, le Maire propose de ne pas préempter ce bien.

**Voté à l'unanimité**

- **DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR LA VENTE DE LA PARCELLE E 1689 SITUEE 51 RUE DE LA VALLEE**

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 16 avril 2019, adressée par Maître PANOSSIAN, notaire à Valence, en vue de la cession d'une propriété située 51 rue de la Vallée, à Clérieux, cadastrée E 1689, d'une superficie totale de 021 m<sup>2</sup>, appartenant à Madame MOULIN Christiane.

Considérant, que la commune n'a pas de projet d'aménagement sur ce secteur, le Maire propose de ne pas préempter ce bien.

**Voté à l'unanimité**

- **QUESTIONS DIVERSES**

### **Planning**

25/04 18h00 Commission Voirie  
26/04 17h00 Inauguration de la mairie et de la place Henri Bossanne  
28/04 09h00 Pétanque et vide grenier – sou des écoles  
04/05 13h30 Concours sociétaires – Amicale du cochonnet  
05/05 10h00 Marche Gourmande – Comité des fêtes  
08/05 11h00 Cérémonie commémorative  
10/05 19h00 Inauguration des Clérieuzités  
19/05 Journée Guinguette – Sou des écoles  
26/05 08h00 Elections européennes

### **Inauguration du 26 avril 2019**

Fabrice LARUE demande à ceux qui le peuvent d’être présent à partir de 15H.

Le déroulement sera le suivant :

- 17h00 : Visite de l'aménagement de la place Henri Bossanne
- 17h15 : Discours des personnalités
- 17h40 : Inauguration et visite de la mairie
- 17h50 : Buffet

Les principales personnalités ayant répondu présent seront :

Mr Hugues MOUTOUH, Préfet de la Drôme,  
Mme Marie-Pierre MOUTON, Présidente du Conseil Départemental,  
Mr Nicolas DARAGON, Président de Valence Romans Agglo et Maire de Valence,  
Mr Gilbert BOUCHET, Sénateur de la Drôme,  
Mr Aimé CHALEON, Conseiller Départemental et Maire de St Donat,  
Mr Hervé CHABOUD, Conseiller Départemental et Maire de La Roche de Glun,  
Mr Bernard PICOT, Maire de Peyrins.

Les agents du service administratif seront à leurs postes au rez-de-chaussée et deux élus seront présents par niveau (R+1 et R+2).

Les élus du Bureau Municipal quant à eux seront disponibles pour échanger et être multitâche au besoin.

Pour le buffet les éléments ont été pris localement :

- La pogne chez le boulanger,
- La pizza à la pizzeria,
- Les amuses-bouches chez le traiteur,
- Le vin chez Josianne ANGE et les jus de fruit sont locaux et de l’eau.

### **Elections européennes du 26 mai 2019**

Le Maire rappelle que les élections européennes nécessiteront la présence d’élus.

Il y a deux bureaux de vote et il propose d’instituer deux tours de 8H à 13H et de 13H à 18H.

### **Josianne ANGE**

- Rencontre des personnes qui s’occupent de la ZA des Bouviers. A priori une modification du PLU sera nécessaire.

Rachel SILVESTRE souhaite savoir s’il y a des nouveaux contacts ? Josianne ANGE répond que oui et des contacts intéressants.

- Il y a un trou dans l'enrobé sur la route de la cueillette de l'Herbasse.

**Franck GRANGER RAS**

**Thierry BOISSIEUX RAS**

**François AUROUX**

- Interroge Manu GRACIANO pour les tampons d'égout. Il répond qu'il s'en est occupé mais qu'il n'y a pas encore eu de retour de l'agglomération.
- Pour les captages il existe une taxe qui serait intéressante de mettre en place. Fabrice LARUE répond que la taxe est déjà mise en place sur les forages.
- Il faut mettre de l'enrobé chemin des écoliers.
- Sous le pont du Tram il y a un problème de grillage qui est dangereux. Frédéric MANEVAL répond que le problème est que le grillage ne tient pas et que le pont n'est pas large pour les engins agricoles donc la solution est difficile à trouver. Fabrice LARUE répond également qu'il faudrait faire la passerelle.
- La caravane posée rue de la Chapelle pose problème, les gendarmes sont venus mais rien n'est fait. Fabrice LARUE répond qu'une procédure est en cours mais les délais sont longs.
- La route des collines a-t-elle évolué ? Manu GRACIANO dit qu'il y a Commission Voirie le lendemain jeudi 25 avril 2019 et que ces questions seront abordées. Un retour sera alors possible au prochain Conseil Municipal ou par mail s'il y a des sollicitations.

Fabrice LARUE et Josianne ANGE ajoute qu'ils ont été sollicités par le Directeur de La Cheddite pour des personnes qui stationnent à proximité du site sur un terrain. Le Préfet a été alerté et sollicité par courrier, la réponse est attendue.

**Jean-Marie LABLANQUI** Remplacement d'une personne absente à la cantine avant les vacances.

**Brigitte BETON**

- Voyage ANCV avec les seniors complets, 40 personnes inscrites.
- Pour les Clérieruzités il y a des flyers à distribuer dans les entreprises pour ceux qui le souhaitent.

**Manu GRACIANO RAS**

**Jean-Marie WOZNIAK RAS**

**Frédéric MANEVAL**

- Futur local du béguinage : la démolition va bientôt démarrer.
- Problème avec le maçon de la mairie. La place doit être finie demain. Frédéric MANEVAL précise que les caches pour délimiter les places de parking ne se voient pas assez. Voir avec Monsieur Florin pour mettre une autre couleur.

**Marie-Hélène JUVENON**

- Qu'en est-il des squatteurs dans les Voleyses. Fabrice LARUE alertera le Préfet après l'intervention suite au premier courrier à La Cheddite. Josianne ANGE précise que le Directeur de La Cheddite était allé les voir sur place, ils avaient dit qu'ils partiraient, ils sont partis et revenus ensuite.
- Les travaux rue de l'Égalité pour l'école Sacré Cœur ont-ils pu être commencés ? Pas encore mais Frédéric MANEVAL est en train de s'en charger.
- Pour le comité des fêtes, comment font-ils pour stocker leur matériel ? Fabrice LARUE répond qu'ils mettent le matériel au niveau du Dojo.

François AUROUX ajoute qu'il a sollicité le SIEV concernant la route près de l'école qui a été mise à nue. Le SIEV est au courant et voit avec les autres entreprises qui sont intervenues.

### **Christelle ROBIN RAS**

### **Rachel SILVESTRE**

- Interroge sur le cabinet de kinésithérapie installée rue des Remparts, pourquoi pas dans la maison médicale ?  
Josianne ANGE répond qu'elle veut vendre son cabinet avant de s'installer ailleurs et qu'elle n'y parvient pas pour l'instant. VRH a donné un contact spécialisé dans l'immobilier d'entreprise pour l'aider et continuent de chercher activement.
- Droit de préemption SCI SYCOMY qu'en est-il ? Fabrice LARUE annonce qu'il a proposé deux dates de RDV pour signer et qu'il attend un retour.

### **Fabrice LARUE**

- Rappel le nettoyage de la mairie avant la Commission Voirie de jeudi soir avant l'inauguration.
- Lors de la réunion de la Commission du Personnel mardi 23 avril 2019 il a été décidé de prolonger Amandine BOUNIOL de 6 mois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 40.